

Rapport d'évaluation

Plan d'action MGM Sablières Réunies



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise MGM Sablières Réunies dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

MGM Sablières Réunies			
Date d'adhésion au programme	15/10/2021	Date d'engagement dans le programme	14/12/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2,5 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	10/03/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis du rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours du jury	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	<p>MGM Sablières Réunies a été créée en 1996, son siège social est situé à Castelnau-d'Estrétefonds.</p> <p>L'entreprise gère quatre sites dont deux de production :</p> <ul style="list-style-type: none">- La gravière de Castelnau-d'Estrétefonds produit et vend des granulats (sables et graviers) extraits de gisements alluvionnaires.- La carrière de Caylus produit et vend des granulats extraits de roche massive calcaire. <p>Les dépôts de Montauban et de Gagnac sont les deux autres sites gérés par l'entreprise.</p> <p>La carrière de Castelnau-d'Estrétefonds valorise des déchets inertes, provenant d'apports extérieurs, en remblayant ses lacs d'extraction.</p>
Secteurs d'activité	<p>MGM Sablières Réunies produit des sables, graviers, enrochements pour tous travaux publics, de voiries, de construction et de bâtiment.</p> <p>Ses granulats entrent dans la composition des bétons et des enrobés routiers et servent de couche de fondation pour les routes.</p> <p>Les clients de l'entreprise sont des producteurs de béton prêt à l'emploi et préfabriqués, des entreprises de bâtiment et de génie civil, des entreprises routières, des paysagistes, des collectivités, des particuliers.</p>
Chiffre d'affaires	12,2 millions d'€ en 2023
Site web de l'entreprise	https://www.mgm-sablieresreunies.fr/

I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie des risques et opportunités pour son activité :

RISQUES

- Amont : gisement mauvais (beaucoup d'argile et peu d'alluvions)
- In situ : hausse du prix des entrants, pénurie d'eau, d'électricité, risque juridique par rapport aux eaux souterraines et lacs, empreinte carbone liée à la pollution, image d'épuisement du sol, image sur la destruction du paysage en zone agricole
- Aval : risque de pollution de l'eau et des sols par les remblais, image d'un sol nu et constitué des déchets inertes (terres, pierres, briques, tuiles...)

OPPORTUNITES

- Anticiper la réglementation pour répondre à des marchés publics

A partir de ces risques et opportunités, l'entreprise a identifié trois enjeux prioritaires :

- Développer et protéger la biodiversité
- Valoriser des zones changeant d'usage, dans le but d'éviter les sols nus
- Connaître et faire connaître la biodiversité des gravières

Les autres enjeux liés à la dépendance aux ressources énergétiques et à l'eau, ou à la pression de pollution ne sont pas jugés prioritaires par MGM Sablières Réunion car des process sont déjà en place pour les limiter (réutilisation de l'eau, protocoles et équipements antipollution, ...).

Points d'amélioration :

- *Intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre en amont ;*
- *Intégrer la diversification des ressources par la valorisation de matériaux recyclés.*

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Périmètre : siège et gravière de Castelnau-d'Estrétefonds
	<p><u>Activités :</u></p> <p>Amont - Extraction de matériaux (cœur de métier) --- valoriser des zones changeant d'usage dans le but d'éviter les sols nus</p> <p>In situ - Jardin du siège --- développer et protéger la biodiversité - Bassin d'eau claire (lavage des matériaux) --- connaître et faire connaître - Gravière et siège dans leur ensemble --- connaître et faire connaître</p> <p>Aval - Zone remblayée (cœur de métier) --- développer et protéger la biodiversité</p>

Durée prévue pour la mise en œuvre	2,5 ans
---	---------

Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	7
--	---	---	---

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. 4-Créer une prairie fleurie d'espèces indigènes à l'entrée de la carrière, d'ici fin 2023 (Engagements 4 et 6) • 2. 3-Analyser les impacts que génère l'activité de l'entreprise sur la biodiversité et en dégager au moins 3 actions (Engagement 3) • 3. 6- Créer une mare pour les amphibiens et les odonates dans le lac de Fraisse, d'ici fin 2024 (Engagement 6)
-------------------------------	--

Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 1. 10-Décrire publiquement nos actions en matière de biodiversité (Engagement 10) • 2. 8-Sensibiliser et faire adhérer tous les salariés une fois tous les deux ans et lorsque nécessaire (Engagement 8) • 3. 2-Maintenir les visites des scolaires sur site et développer des actions pédagogiques sur la biodiversité (Engagements 2 et 10) • 4. 1-Inclure la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise (Engagement 1) • 5. 7-Participer aux études de l'Union nationale des producteurs de granulats sur la biodiversité (Engagements 3 et 7) • 6. 9-Développer les partenariats locaux afin de bénéficier de leurs compétences (Engagement 9) • 7. 5-Gagner en biodiversité en créant des habitats (Engagement 5)
------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action est détaillé, les mesures mises en œuvre sont bien décrites ainsi que les moyens pour leur réalisation et leur suivi. Le rapport de suivi est également précis, y compris sur les facteurs clés de réussite ou d'échecs. L'entreprise a transmis en annexe les pièces en appui pour justifier des moyens mobilisés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

MGM Sablières Réunies, créée en 1996, est implantée à Castelnau-d'Estrétefonds et gère quatre sites dont deux de production de granulats issus de gisements alluvionnaires et de roche calcaire. L'entreprise valorise également des déchets inertes pour le remblaiement des lacs d'extraction. Elle est engagée dans la Charte environnement de l'UNICEM.

L'entreprise dépend des sols, de l'eau, de l'énergie, du bois, des métaux, ainsi que des services écosystémiques associés à l'image du site et au bien-être des collaborateurs. Ces dépendances sont présentes tout au long de la chaîne de valeur, de l'approvisionnement à la fin de vie des ouvrages. Les pressions identifiées incluent la transformation des sols, la surexploitation des ressources, les émissions de GES, les pollutions diverses et les nuisances sonores et lumineuses. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les impacts liés au transport restent à mieux caractériser.

Les contributions positives à la biodiversité concernent la création d'habitats (lacs, haies, prairies) sur les sites d'extraction et au siège. Ces aménagements restent à évaluer par rapport aux écosystèmes préexistants.

Trois enjeux prioritaires sont identifiés : développer et protéger la biodiversité, valoriser les zones de changement d'usage et faire connaître la biodiversité des gravières.

Le plan d'action, mis en œuvre sur 2,5 ans, porte sur le siège et la gravière de Castelnau-d'Estrétefonds. Il comprend trois actions cœur de métier (création de prairie et de mare, évaluation des impacts) et sept actions complémentaires, dont l'intégration de la biodiversité dans la stratégie, la sensibilisation des salariés, les actions pédagogiques et les partenariats locaux. Ces actions visent à articuler production et préservation des milieux naturels.

Les points forts du plan d'action sont :

- Un planning prévisionnel avec des étapes intermédiaires est défini pour chaque action.
- L'entreprise a quantifié les moyens humains et financiers mobilisés pour l'ensemble de ses actions.

Les qualités du plan d'action sont :

- Le plan porte sur la restauration ou création d'habitats, la couverture des sols nus, et la sensibilisation à la biodiversité.
- Le plan améliore des actions préexistantes et en ajoute de nouvelles.
- Une action est rattachée à la charte environnement de l'UNICEM ; le plan s'inscrit aussi dans les axes de l'UICN et la stratégie biodiversité de l'UE.
- Chaque action cœur de métier contient au moins un objectif chiffré.
- Toutes les actions disposent d'indicateurs de réalisation, et la majorité ont des indicateurs de résultats cohérents avec les objectifs fixés.
- Une évaluation régulière et un processus d'amélioration continue sont en place. Les indicateurs sont suivis avec rigueur ; les retards ou réorientations d'actions sont justifiés avec des alternatives proposées. Le plan est suivi lors des revues de direction, avec l'implication de la direction dans les points QSE mensuels. Le plan est intégré au plan Qualité/Sécurité/Environnement, avec un suivi régulier selon la méthode PDCA.
- Les parties prenantes sont identifiées pour chaque action ; des partenariats externes ont été établis et les équipes internes (QSE, direction, équipes de site) ont été régulièrement mobilisées.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité

- Expliciter la couverture des facteurs de pression par le plan d'action : les actions cœur de métier ciblent les changements d'usage des sols ; Expliquer en quoi le diagnostic amiante sur les enrobés (action 2.3) répond à des objectifs biodiversité ; Préciser comment les actions complémentaires transversales répondent aux autres facteurs de pression sur la biodiversité.
- Décrire comment les procédures sont utilisées pour conférer un caractère contraignant sur les activités de l'entreprise (vis à vis des nuisances générées, du calendrier des interventions, des mesures de prévention)
- Prévoir des objectifs et indicateurs de résultats sur la biodiversité (surfaces à restaurer ou créer, types d'habitats à restaurer ou favoriser, espèces végétales ou animales visées par l'action)
- Impliquer des parties prenantes expertes en biodiversité (écologues, associations) pour le suivi et la validation des actions.
- Prioriser la réalisation de la mare (3.6) et réviser son calendrier. Définir ses objectifs écologiques, et son devenir après exploitation.
- Favoriser les pollinisateurs sauvages plutôt que les ruches domestiques (action 2.3).
- Informer l'ensemble des salariés de l'avancée du plan.
- Analyser les raisons de l'échec de certaines actions (1.4, 7.5) pour améliorer leur reconduction.

Points d'amélioration pour renforcer le plan d'action

- Préciser et affiner les enjeux prioritaires, en intégrant ceux sur la circularité et les critères de choix des terrains.
- Expliquer voire étendre le périmètre du plan (une seule gravière sur deux, exclusion des sites de dépôt).
- Justifier en quoi certaines actions vont au-delà des obligations réglementaires (1.4, 2.3).
- Développer des actions sur l'amont/aval de la chaîne de valeur (ex : fin d'exploitation, circularité).
- Justifier les choix d'espèces plantées (ex : haies, lauriers roses) et leur pertinence écologique.
- Préciser les suites données aux propositions d'actions faites par les collaborateurs (action 2.8).
- Indiquer si les comptages d'hirondelles modifient les interventions sur site (action 5.7).

Le plan d'action présente une dynamique structurante à consolider pour renforcer la significativité écologique du suivant. Pour cela, il est recommandé d'explicitier la manière dont les actions répondent aux différents facteurs de pression sur la biodiversité au-delà du seul changement d'usage des sols, en intégrant des objectifs de résultats mesurables. L'extension du périmètre à l'ensemble des sites exploités (et potentiellement à de nouveaux) et de la chaîne de valeur, y compris l'aval, permettrait de mieux couvrir les enjeux globaux de l'entreprise.

Une attention particulière est à apporter à l'adéquation écologique des aménagements (y compris avec les trames écologiques locales), à l'analyse des échecs des actions expérimentales (nichoirs, prairies, mares) et à la priorisation des mesures effectivement favorables à la biodiversité, comme la renaturation pour les pollinisateurs sauvages plutôt que l'installation de ruches. La prise en compte anticipée de la remise en état des sites renforcerait également la cohérence à long terme du plan.

Enfin, l'ensemble du dispositif gagnerait en robustesse en s'appuyant sur des expertises naturalistes externes, aussi bien pour le suivi stratégique que pour l'évaluation écologique des actions proposées. Ces évolutions contribueraient à rendre le plan d'action plus ambitieux, plus crédible et plus porteur de résultats tangibles pour la biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Expliciter la couverture des facteurs de pression par le plan d'action : les actions cœur de métier ciblent principalement les changements d'usage des sols ; préciser comment les actions complémentaires répondent aux autres facteurs de pression sur la biodiversité.
- Prévoir systématiquement des objectifs et indicateurs de résultats des actions cœur de métier sur la biodiversité (surfaces à restaurer ou créer, types d'habitats à restaurer ou favoriser, espèces végétales ou animales visées par l'action) ou ses facteurs de pression.
- Justifier en quoi les opérations de création d'habitats (actions cœur de métier 1.4 et 2.3) vont au-delà des obligations réglementaires de remise en état des sites
- Intégrer le développement de partenariats locaux (action complémentaire 6.9) directement dans la mise en œuvre des actions cœur de métier correspondantes (actions 1.4 et 2.3) pour éviter une redondance.
- Intégrer les activités de suivi du plan menées par la Direction (action complémentaire 4.1) dans la description générale du plan d'action EEN et non comme une action spécifique.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Étendre le périmètre du plan d'action à l'ensemble des sites exploités et la totalité de la chaîne de valeur.
- Valoriser les propositions d'actions des collaborateurs suite à leur formation aux enjeux biodiversité et préciser le processus de sélection.
- Mieux caractériser la biodiversité présente sur et à proximité des sites pour identifier (et dimensionner) les habitats à restaurer ou créer en fonction des espèces cibles en cohérence avec les trames écologiques locales
- Utiliser les suivis faune/flore réalisés sur les sites avant et pendant l'exploitation pour adapter les pratiques d'extraction si nécessaire (ex. : prise en compte du comptage des hirondelles de rivage pour ajuster les interventions sur la gravière).
- Définir au moins une action pour limiter les dérangements liés au bruit ou à la lumière.
- Définir au moins une action sur les parties amont et aval de la chaîne de valeur, notamment sur la circularité et la fin de vie des produits, pour limiter la surexploitation des matières premières comme le sable.
- Introduire une action dédiée à la biodiversité dans le choix d'implantation/d'extension des sites d'exploitation ou démontrer que cet enjeu est déjà pris en compte de manière satisfaisante.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Décrire ou transcrire les procédures vis-à-vis de la biodiversité pour leur conférer un caractère contraignant aux activités de l'entreprise (ex. : nuisances générées, calendrier des interventions, mesures de prévention).
- Prioriser la réalisation de la mare (action cœur de métier n°3.6) et évaluer l'adéquation écologique de ses dimensions ; préciser les procédures qui seront mises en place pour éviter toute pollution associée à l'étanchéité de la mare avec des boues de chantier (action 3.6), en lien avec la grande sensibilité des amphibiens aux polluants.
- Analyser les raisons des échecs de la création de nouveaux habitats (prairie fleurie, nichoirs, gîtes) pour en tirer des enseignements avant de réorienter ou abandonner ces actions. Vérifier si les modèles des nichoirs et gîtes correspondent aux espèces présentes sur site et si d'autres facteurs (installation, dérangement, prédation, absence de nourriture) sont en cause.
- Plutôt que d'installer des ruches, privilégier des actions de renaturation favorisant l'ensemble des insectes pollinisateurs sauvages, qui jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes locaux.
- Anticiper la remise en état des sites d'extraction après exploitation en étudiant la possibilité de pérenniser les actions temporaires (ex. : prairie fleurie, mare)
- S'entourer davantage de parties prenantes externes en particulier expertes en biodiversité (associations environnementales, écologues...) pour le suivi global du plan d'action ainsi que pour la mise en œuvre de chaque action. Cela inclut la validation de la pertinence écologique des propositions des salariés (ex. : action 2.8).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Le jury n'a pas souhaité émettre d'avis complémentaire.

RECOMMANDATIONS

Le jury était tout à fait d'accord avec les recommandations.

Le jury a émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite encourager l'entreprise à proposer aussi des matériaux recyclés issus du concassage de déblais de démolition pour contribuer au réemploi et aux démarches d'économie circulaire du secteur BTP (coopérations avec de nouveaux acteurs pour trouver des gisements de déblais à recycler - acteurs de la REP Bâtiment) Cette démarche lui permettra de se diversifier et s'ouvrir à de nouveaux marchés, tout en réduisant ses impacts et ses risques identifiés dans l'état des lieux.